

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYCOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A						CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^r Cahors	Pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m .	9 ^h 22 ^m .	9 ^h 40 ^m .	Midi 18 ^m .	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m .	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m .	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —		

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Voir en tête de la 4^e page, nos PRIMES-MONTRES.

Cahors, le 9 Septembre.

LA GUERRE DE CHINE

LA SITUATION D'APRÈS L'AMIRAL COURBET.

Les dépêches de l'amiral Courbet, adressées au Gouvernement, demandent avec insistance qu'une déclaration de guerre en règle soit faite au gouvernement chinois.

L'amiral déclare qu'il est impossible de rester dans cette situation ambiguë, dont profitent les ennemis pour faire la contrebande des engins de guerre, sous les yeux mêmes de nos troupes. Dans la situation actuelle, aucun moyen de répression n'est entre les mains de l'amiral Courbet.

LES OPÉRATIONS.

La nouvelle publiée par le Times d'un nouveau bombardement de Kélong est démentie.

Il y a eu seulement, le 4, une canonnade échangée entre nos navires de guerre et les troupes chinoises campées, au nombre de 5,000 hommes, à peu de distance du port. Une canonnière française aurait pu s'approcher de terre, et aurait eu un homme tué et deux blessés, disent les dépêches anglaises.

L'amiral Courbet est toujours à l'embouchure de la rivière Min avec la plupart des navires de son escadre. Il attend des munitions qu'il a fait demander à Saigon, et surtout des boulets, avant de se porter sur un autre point.

LES MOYENS DE DÉFENSE DE LA CHINE.

La Post du premier septembre publie un état du matériel d'artillerie fourni par la maison Krup à la Chine durant ces dernières années.

Le nombre des bouches à feu livrées au gou-

vernement chinois s'élève à 586, ainsi réparties : pièces de campagne, 362 ; pièces de siège, 12 ; canons de forteresse, 156 ; pour la défense des côtes, 16 ; et enfin pour la marine, 40.

On le voit, la Chine possède un matériel d'artillerie de premier ordre ; elle ne manque pas non plus d'instructeurs capables, mais l'indolence et l'incurie chinoises empêchent ces excellentes ressources d'être mises en valeur.

LE GÉNÉRAL BRIÈRE DE L'ISLE

Il paraît certain que, contrairement à ce que l'on prévoyait, le général Brière de l'Isle conservera, à titre définitif, le commandement du corps expéditionnaire au Tonkin. Mais il sera déchargé de la partie politique et de l'administration du protectorat.

Celui-ci serait organisé d'après le système appliqué en Tunisie. Un haut fonctionnaire du département des affaires étrangères aurait des attributions semblables à celles du ministre résident à Tunis, le commandement militaire restant indépendant jusqu'à la pacification générale et conservant toute la liberté du mouvement pour les opérations de guerre qu'il jugerait utile d'entreprendre.

Paris, 8 septembre.

L'agence Havas a reçu ce matin d'Hanoï à 6 heures 30 du matin, la dépêche suivante : Le général Millot, accompagné de ses officiers d'ordonnance est parti ce matin. Le général Brière de l'Isle est arrivé hier pour prendre le commandement des troupes.

Paris, 8 septembre.

Le "Times" publie une dépêche de Fou-Tchéou annonçant que le gouvernement chinois venait de déclarer officiellement la guerre à la France.

ENTREVUE DES EMPEREURS

Berlin, 7 septembre.

On annonce comme décidé le départ de l'em-

peur Guillaume pour la Pologne.

M. de Bismarck sera à Berlin, le 11 septembre. Il accompagnera l'empereur. L'entrevue doit avoir lieu le 15 septembre à Granica, station de chemin de fer entre Varsovie et Vienne, sur le territoire russe.

Le Czar arrivera par Wilna. Toutes les lignes seront occupées militairement. Le Czar, accompagné de l'impératrice et de ses enfants, restera trois jours à Varsovie. Le quatrième jour, la famille impériale partira pour Skierniewice où l'Empereur d'Autriche arrivera le 15 septembre.

L'entrée du château de Skierniewice, où le Czar descendra, ne sera permise, même aux plus hauts fonctionnaires, que s'ils sont munis d'une autorisation du général Kouko.

Paris, 8 septembre.

Le Czar est arrivé hier à Wilna.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

LES STATUES DE MURAT ET BESSIÈRES

Avant de clore sa session, le Conseil général du Lot a adopté le vœu suivant qui a été proposé par la droite, sur l'initiative de M. le baron Dofour :

- Considérant que les statues du roi Murat et du maréchal Bessières, qui étaient placées dans la salle des Maréchaux de l'hôtel de préfecture du Lot, ont été données à la ville de Cahors à la condition d'être placées à l'entrée du square Fénélon ;
- Considérant que ces statues ont été retirées par la municipalité de la place qui leur avait été assignée ;
- Considérant qu'il est de la dignité du Con-

seil général, représentant le département du Lot, que ces statues aient une place digne des hommes illustres qu'elles représentent ;

» Émet le vœu que ces statues soient replacées sur les socles qu'elles occupaient dans la salle des Maréchaux de la préfecture ; en attendant le moment où la municipalité aura trouvé une place convenable pour recevoir ces deux illustres patriotes, enfants du Lot. »

Le Conseil municipal de Cahors fera-t-il droit à ce vœu patriotique ?

Dimanche 14 septembre, une grande réunion populaire doit avoir lieu dans la salle des Variétés, à 4 heures du soir.

Une importante conférence sera faite par M^e Munin-Bourdin, avocat du barreau de Cahors.

Objet à l'ordre du jour : L'enseignement populaire ; fondation d'une école libre.

ADJUDICATIONS

Les travaux de ballastage et de sabotage des traverses de la ligne ferrée de Cahors à Capdenac ont été adjugés samedi, en l'hôtel de la préfecture, à MM. Audbert frères et Jobin, moyennant un rabais de 50 0/0 sur une dépense de 620,994 francs.

Quatorze concurrents s'étaient présentés à cette adjudication.

M. Fallières, ministre de l'instruction publique, adressera cette semaine à tous les recteurs une circulaire sur la réduction des heures de classe dans les lycées et collèges.

La nomination de M. Perroud, recteur à Toulouse, au rectorat de l'Académie de Caen, annoncée par plusieurs journaux, est inexacte.

TERRITORIAUX DE LA CAVALERIE

La convocation des territoriaux de la cava-

assassiné, un paysan vint à mon atelier sous le prétexte de me remettre une pièce importante dont on l'avait chargé de me donner communication. Cette communication n'avait aucune gravité. Le paysan partit. Je sortis à mon tour dans la journée pour aller faire une visite. Quand je revins, on m'avertit que ce paysan s'était de nouveau présenté dans la journée, disant que je lui avais donné rendez-vous le matin. Il devait m'attendre si je n'étais pas encore de retour. Comme, en effet, on l'avait vu le matin, on n'eut aucun soupçon et on l'introduisit dans mon atelier ; or, quand j'y pénétrai à mon tour, mon coffre-fort était forcé et ces lettres avaient disparu.

Loïc avait écouté avec stupeur le récit de Richard Malvern. Il se rappela le paysan qui, sous prétexte de lui faire une révélation, s'était présenté de même chez lui ; il eut une lueur de doute.

— Sous quel nom cet homme s'est-il fait annoncer chez vous ?

— Il a refusé de se nommer d'abord.

— Comme pour moi, pensa Loïc.

— Puis, quand je l'interrogeai, il me dit s'appeler Marius Roussin.

— Marius Roussin de Langourias ?

— Oui.

— Que se passe-t-il donc, se demanda Loïc avec épouvante, et dans quelle trame mystérieuse suis-je enveloppé ?

Alors le récit que cet homme lui avait fait, cette aventure nocturne, telle que le paysan la lui avait racontée, cette femme complice du meurtre, tout cela était un mensonge ! Richard Malvern n'avait pas tué son père ! Oui, mais le meurtre

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(17) LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

— Est-ce moi qui vous ai accusé le premier ? continua Loïc avec force. Non ! c'est votre maîtresse ! Voulez-vous que je vous raconte ce qui s'est passé ? Mon père s'est trouvé en face de vous au parc Monceaux. Il vous a menacé, alors vous lui avez arraché l'arme qu'il portait et vous l'avez tué !

— Que ce passe-t-il ? demanda une voix grave et calme à l'entrée de la chambre.

Loïc se retourna. C'était M. d'A..., que les deux jeunes gens n'avaient pas entendu revenir. Le vieillard répéta :

— Que se passe-t-il donc ?

— Ah ! Monsieur, s'écria Richard Malvern, en se précipitant vers lui, monsieur est le baron de Maudreuil et m'accuse d'avoir lâchement assassiné son père !

— Toi !

— Vous me connaissez depuis mon enfance, je suis presque votre fils, défendez-moi !

M. Albin d'A..., avait alors près de soixante-deux ans. C'était une belle et noble figure comme on en trouve quelques-unes dans les portraits de famille. Sa taille très-élevée ne s'était pas courbée avec l'âge : il se tenait droit, comme

ceux dont le corps est resté jeune ; son œil franc regardait bien en face, comme ceux dont l'âme est restée loyale. Ancien garde du corps du roi Charles X, il s'était battu comme un lion aux Trois Journées ; et, quand la révolution eut à jamais brisé ses espérances, il se retira dans son château de Lamargelle ; ayant perdu son second maître, qui était le roi, il ne voulait plus servir que le premier qui était Dieu.

Au cri de douleur poussé par Richard Malvern, qu'il aimait, en effet, comme s'il eût été son fils, le comte se croisa les bras et regarda attentivement Loïc.

— Cela devait être, dit-il, comme s'il le pensait tout haut.

— Monsieur le baron, reprit-il, en s'adressant à Loïc, M. Richard Malvern n'a pas de secrets pour moi. Quand j'ai su l'amour coupable qui remplissait sa vie, je l'ai blâmé. On ne doit pas voler la femme d'un autre : c'est lui voler son bonheur. Richard aimait ; il ne m'a pas écouté. Le châtimement le frappe aujourd'hui ; vous l'accusez d'un crime. Eh bien ! moi, je me fais garant de son innocence, et cela, sur mon honneur, dont nul n'osa jamais douter.

La situation changeait de face.

Ce noble vieillard, dont la voix parlait si hautement et si fièrement, semblait à Loïc un portrait d'aïeul descendu de son cadre pour venir juger un différent humain. Mais le baron de Maudreuil ne pouvait pas étouffer la voix secrète qui lui parlait : les apparences ne condamnaient-elles pas Richard !

— Lisez, Monsieur, dit-il en tendant les lettres à M. d'A...

lerie, pour la période d'instruction qu'ils doivent accomplir en automne, sera retardée jusqu'après le renvoi de la troisième série des réservistes de la même arme. Les bataillons pairs seront seulement réunis cette année, probablement au mois de novembre. Les intéressés recevront un ordre d'appel individuel pour la date qui sera fixée par le commandant de leur corps d'armée.

GRANDES MANŒUVRES

Journée du 7 septembre. — Combat de Condom.

On écrit à la *Gironde* :

L'ennemi quitte Caussens à cinq heures du matin. Il prend position sur les collines bordant la rive gauche du Gers, entre Condom et Herret.

La 33^e division, quittant Lectoure, à quatre heures du matin, marche sur Condom. Elle est arrêtée par le canon de l'ennemi à Caussens-Osse. Ses batteries se mettent en position pour riposter, et exécutent là une manœuvre admirable par sa rapidité. Le général allemand et les officiers espagnols, qui sont présents, félicitent le colonel d'artillerie.

L'état-major général quitte alors Trabé et occupe Caussens.

La 33^e division, avec le 13^e bataillon de chasseurs à pied file derrière ses canons et se déploie en face de la route d'Auch. La 34^e division se glisse derrière des plis de terrain vers le château de Mons, atteint la route d'Agen couverte par sa cavalerie. Vers Bouscarat, elle se déploie. Ses troupes exécutent alors un mouvement de pivot rapprochant l'aile droite de la 34^e division de l'aile gauche de la 33^e vers Condom.

L'ennemi s'est déployé. Par une canonnade tirée du château Hogot et du château de la Guinble, l'artillerie de Caussens fait un feu convergent. L'ennemi craint d'être cerné, il évacue Condom, quitte Herret et Béraut, se replie par la route d'Eauze vers Gondrin.

La canonnade, commencée à neuf heures, finit à deux heures. Elle est moins nourrie qu'à Lectoure. Les officiers étrangers sont entrés à Condom, à sept heures et demie, après avoir suivi toutes les manœuvres avec intérêt. Ils ont couché à Caussens et déjeuné au château de Sécoli. Ils dîneront à Nérac. Ils quittent Condom, à trois heures et demie. L'entrée du corps d'armée à Condom a lieu à deux heures et demie.

Les troupes vont prendre du repos demain. Elles restent cantonnées à Condom, au moins l'infanterie. Quant à la cavalerie, les dragons poussent jusqu'à Cassaigne, sur la route d'Eauze, à la poursuite de l'ennemi.

On écrit de Castelsarrasin, 7 septembre :

Quatre bateaux de pontonniers du 17^e corps d'armée, chargés d'un matériel considérable, ont sombré, il y a deux jours, dans la Garonne, au lieu dit de la Cassine.

On travaille activement à repêcher le matériel qu'ils portaient et dans lequel figuraient deux

gros camions servant à transporter les bateaux sur terre, lorsque les pontonniers établissent leurs ponts.

Le 3 septembre, vers 2 heures 1/2 du soir, un orage violent a éclaté dans le canton de Souillac, dans les communes de Lanzac, Meyronne, Pinsac et St-Sozy. La grêle a causé des dégâts pouvant s'évaluer à une soixantaine de mille francs. Les pertes ne sont couvertes par aucune assurance.

Le même jour, à la même heure, la foudre tombait à Payrac, sur la maison appartenant à M. Margis (François), et occasionnait un incendie qui l'a complètement détruite. Les pertes, évaluées à 12,000 francs environ, sont couvertes par une assurance.

Par arrêté de M. le ministre des postes et des télégraphes, en date du 25 du mois dernier, M^{lle} Pagès, aide-receveuse à Vayrac, a été nommée receveuse à Beauville (Lot-et-Garonne).

Le conseil général de la Dordogne a décidé, dans sa dernière session, la construction d'une ligne de tramway de Sarlat à Daglan, avec prolongement jusqu'à Villefranche-de-Belvès.

ECOLE D'ENFANTS DE TROUPE

Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de la guerre relative à l'organisation des écoles d'enfants de troupe.

Le ministre invite les commandants de corps d'armée à faire dresser la liste des enfants aptes à entrer tout de suite dans les six écoles dont le Parlement a décidé la création. Ces enfants doivent être nés avant le 31 juillet 1871 et promettre de s'engager, à l'âge de vingt ans, pour une durée de cinq années. S'il refusait plus tard de tenir cette promesse, le ministre serait autorisé à prélever, soit sur le traitement des parents, soit sur les ressources personnelles de l'enfant, une répartition égale à la moitié des frais d'entretien payés par l'Etat.

Les propositions transmises par les commandants de corps d'armée seront examinées par une commission spéciale, qui se réunira le 30 septembre prochain, et qui sera composée d'un colonel et de quatre chefs de bataillon.

EXPERTS, MÉFIEZ-VOUS !

Il y a quelques années, un honorable tapissier de Narbonne, M. Combettes, était, sur l'ordre du procureur de Prades, mis en état d'arrestation sous la prévention d'avoir empoisonné le sieur Salvanyach, rentier à Prades, qui l'avait institué son légataire universel, par un testament en date du 14 février 1879.

Un neveu de Salvanyach, le sieur Biscaye, aubergiste à Perpignan, avait dénoncé M. Combettes.

Ce dernier fut donc conduit à la prison de Prades où il passa un mois loin de sa famille et de ses affaires et sous le coup de la plus terrible

accusation. Les entrailles de Salvanyach furent examinées par M. Joseph Marie, médecin; Pradel, officier de santé; Lavall, pharmacien; et Dinend, ingénieur civil, tous domiciliés à Prades. Ces messieurs conclurent à l'empoisonnement. Mais les viscères du corps de Salvanyach furent envoyées à la Faculté de médecine de Montpellier et soumis à l'examen de deux savants professeurs, lesquels affirmèrent que les experts de Prades s'étaient grossièrement trompés, qu'ils avaient négligé les règles les plus élémentaires de l'expérience en employant des réactifs d'une pureté douteuse; en un mot, ils déclarèrent que Salvanyach n'était pas mort empoisonné.

M. Combettes fut relaxé. Aujourd'hui il a intenté un procès en dommages-intérêts à ses accusateurs, et la cour de Montpellier, faisant droit à la demande du sieur Combettes, a condamné Biscaye à payer à Combettes, la somme de 2,000 francs à titre de dommages-intérêts, ordonné l'insertion des motifs et du dispositif de l'arrêt dans deux journaux de la région, au choix de Combettes et aux frais de Biscaye.

Quant aux experts de Prades, la cour les a condamnés à payer, conjointement et solidairement, la somme de 500 francs audit Combettes et a fait masse des dépens de première instance et d'appel pour être supportés à concurrence de quatre cinquièmes par Biscaye, et de un cinquième par les autres intimés.

M. PASTEUR ET LA RAGE

La commission qui avait été chargée d'examiner les travaux de M. Pasteur sur la rage vient de publier son rapport.

M. Pasteur a livré à cette commission de la rage vingt-trois chiens inoculés par le virus atténué, — ils étaient vaccinés. Parmi les vingt-trois chiens déclarés réfractaires par M. Pasteur, aucun n'a contracté la rage à la suite de morsures de chiens enragés; un seul est mort de diarrhée aiguë et l'inoculation de sa matière nerveuse n'a pas donné la rage à d'autres chiens.

Au contraire, les dix-neuf chiens témoins qui n'avaient pas été vaccinés sont tous morts enragés.

Après de tels faits, aucun doute ne peut subsister, M. Pasteur nous a dotés du vaccin rabique. C'est là une immense découverte, car elle peut s'appliquer non seulement à la rage, mais encore aux autres affections aiguës, infectieuses. Elle montre qu'il n'est pas nécessaire de connaître le microbe d'une maladie pour en découvrir le vaccin. Car on ne connaît pas le microbe de la rage.

Cette découverte de M. Pasteur, nous délivrera donc de tous ces épouvantables accidents, comme il vient encore de s'en produire un ces jours-ci dans le Lot, et que nous avons rapporté.

LE POIDS DU PAIN

Un procès très intéressant pour la boulangerie vient d'être tranché à Lillebonne (arrondissement du Havre). L'administration municipale pour-

suivait quatorze boulangers pour avoir exposé des pains ne pesant pas le poids légal. Il ne s'agissait pas ici de livraisons de pain n'ayant pas le poids mais simplement d'exposition. On sait que la vente du pain doit se faire au poids, c'est-à-dire qu'il suffit, si, par suite d'une cuisson trop prononcée ou autre cause, on pain n'a pas le poids que comporte son prix ou sa catégorie, de compléter le manquant au moment d'effectuer la livraison au consommateur.

L'administration prétendait imposer l'obligation de n'exposer les pains que lorsqu'ils pèsent le poids exigé. Les boulangers de Lillebonne ont protesté, faisant observer que les variations de la cuisson du pain, dans une fournée, a pour résultat inévitable des différences de poids entre ces mêmes pains, bien que le poids ait été le même pour tous au moment de la mise au four. Le jugement du tribunal de simple police a donné gain de cause aux boulangers poursuivis, en décidant que c'est seulement au moment de leur livraison que le poids des pains peut et doit être déterminé.

HORRIBLE ASSASSINAT

On écrit de Guéret (Creuse).

Un crime épouvantable vient d'être commis, à quelques kilomètres de Guéret, dans les circonstances suivantes :

Les époux V... tenaient une petite auberge et vivaient depuis longtemps dans un état d'hostilité continuelle; les voisins étaient souvent obligés d'intervenir entre les deux conjoints. Le mari n'avait pas une mauvaise réputation; mais il était adonné à la fatale passion de l'ivrognerie. La mauvaise conduite de sa femme lui avait fait contracter cette triste habitude.

Antoinette V... consommait elle-même un demi-litre d'eau-de-vie par jour. Deux fois déjà, cette femme avait attenté aux jours de son mari; une première fois en essayant de le pendre pendant son sommeil, et une seconde fois, en lui faisant au cou une horrible blessure avec un long et large couteau.

Le lundi, 1^{er} septembre, le deux époux déjeunaient ensemble. A la suite d'une discussion sans importance, la femme V... enfonce dans la poitrine de son mari le couteau dont elle se servait pour manger du pain et du beurre; la lame du couteau pénétra à une profondeur de huit centimètres et perfora le cœur.

Le malheureux V... se leva, descendit les escaliers de la maison en criant: Ma femme vient de me tuer; puis il tomba et expira quelques instants plus tard.

Pendant sa courte agonie, sa femme lui disait :

« Je t'ai manqué plusieurs fois; aujourd'hui tu es ton compte. »

Puis, détail horrible, elle continua à manger son pain et son beurre avec le couteau encore tout maculé de sang.

Depuis son arrestation, l'attitude de la femme V... est d'un cynisme révoltant; cette malheureuse, abruti par l'ivrognerie, reste impassible et se vante même de son crime.

écarté restait le deshonneur. Richard et M. d'A... comprissent en même temps ce qui se passait dans l'âme du baron de Maudreuil. Le peintre faisait déjà un pas vers Loïc, lorsque le gentilhomme l'arrêta d'un geste.

— Me permettez-vous, à mon tour, de vous adresser une question, Monsieur le baron dit-il.

— Je suis à vos ordres, Monsieur.

— Vous aviez quitté Paris, persuadé que M. Richard Malvern était coupable du crime dont vous l'accusiez en vous-même :

— En effet.

— Un parisien ne vient guère sans motifs dans nos pays, perdus au fond de la montagne. Donc j'ai le droit de supposer que vous vous rendez chez moi pour y trouver un criminel que vous vouliez punir !

— Je le reconnais.

M. d'A... releva la tête.

— Vous trouverez M. Richard Malvern ! Dès à présent il se tient à vos ordres. Je vous ai deviné, Monsieur le baron. Vous vous dites, depuis un instant, que votre ennemi vous a sauvé la vie et que vous ne pouvez plus lui demander raison ; vous vous trompez; que M. Malvern vous ait sauvé la vie, peu importe; c'est une affaire entre sa conscience et lui. L'insulte que vous voulez venger est antérieure : il est à vos ordres.

— J'accepte, Monsieur le comte, dit simplement Loïc.

— Nous ne sommes pas dans les circonstances ordinaires d'un duel, continua M. d'A... Vous trouverez donc naturel, Messieurs, que cette affaire n'ait point le cours habituel. Ni l'un, ni

l'autre, vous ne vous souciez d'avoir des témoins, vous n'en aurez qu'un : moi ! et je suffirai !

Quelle arme choisissez-vous, Monsieur ?

— L'épée.

— Bien. Le duel aura lieu aujourd'hui, à moins que votre fatigue, Monsieur de Maudreuil...

— Nullement, Monsieur.

— Vous redeviendrez ennemis, dans quelques heures, Messieurs, continua le vieux gentilhomme ; jusque-là vous êtes chez moi.

Il était impossible de montrer plus de délicatesse et de grandeur. M. d'A... avait compris que Loïc devait venger l'honneur de son père. La situation était étrange d'ailleurs. Ennemis ! ils étaient ennemis, ces deux jeunes gens dont les natures loyales auraient si bien sympathisé ensemble.

Loïc avait remercié M. d'A... d'un signe de tête. Il fit deux pas vers Richard Malvern :

— Vous m'avez sauvé la vie, Monsieur, dit-il en lui tendant la main. Je vous remercie.

Une cloche annonça le déjeuner.

— A table, Messieurs, dit le vieillard.

Comme ils arrivaient dans la grande antichambre du château, décorée des têtes de chevreuils et de cerfs, ils la trouvèrent pleine de paysans.

— Qu'il y a-t-il donc demanda M. d'A...

— Faites excuse, Monsieur, dit l'un deux, mais nous rapportons la valise au jeune monsieur qu'on a transporté chez vous.

— Ma valise !

— Oh ! cela arrive souvent, acheva le paysan, le corps du cheval s'est mis de travers et n'a plus enfoncé, alors, on a passé une corde dans les

brides, on a attaché la corde à la corne d'un bœuf, et le bœuf a tiré.

C'était bien la valise en effet, tachée de boue, masquée de vase. Les épées avaient disparu. Loïc l'ouvrit, ses vêtements étaient intacts.

— A table, répéta le gentilhomme.

A cette table étaient assis deux jeunes gens qui, quelques heures plus tard, allaient se jeter l'un sur l'autre avec fureur pour s'entre-tuer. Pourtant, ils se parlaient sans haine et sans colère, car tous deux comprenaient qu'ils ne deviendraient adversaires qu'en se trouvant en face l'un de l'autre, sur le terrain, et l'épée à la main. Leur hôte, avec son tact suprême, s'appliqua d'ailleurs, par tous les moyens, à détourner de leur pensée la préoccupation qui devait y être. Il se plut à leur raconter, avec tout le charme que les vieillards mettent dans leur récit, ce qui est aujourd'hui lettre morte pour la génération présente, c'est-à-dire les petits secrets de la cour sous la Restauration. En sortant de table, M. d'A... guida ses hôtes dans son fumoir, puis, comme s'il avait tenu à donner des ordres en leur présence, il commanda au valet de pied de faire atteler la berline. A deux heures de l'après-midi, Loïc remonta chez lui, il ouvrit sa valise et fit cette toilette minutieuse à laquelle procèdent toujours les galants hommes, le matin d'un duel et le matin d'une bataille. Dans une des poches de la valise, il avait mis, en quittant Paris, une petite photographie qui représentait Jeanne Simon dans une de ses meilleures créations. Il allait à un danger, il voulait du moins que l'image de sa maîtresse l'y accompagnât. Trois heures sonnaient quand M. d'A... fit prévenir Loïc que

la berline était attelée. Il se hâta de descendre.

— Monsieur le baron, lui dit le gentilhomme, vous plait-il d'accepter ces épées ? Ainsi que vous pouvez le voir, elles sont neuves, et M. Richard Malvern ne les a jamais touchées.

— Votre parole me suffit, Monsieur.

Toujours dans sa volonté de parler aux jeunes gens d'autre chose que de leur querelle, le vieillard expliqua à Loïc en quel lieu ils se rendaient. — Vous allez voir, Monsieur le baron, une des curiosités de ce pays. Un jour, une pauvre veuve, ayant perdu successivement ses trois fils tués à la guerre de Crimée, vint s'installer dans une maison à deux lieues d'ici. Peu à peu, sa réputation de sainteté et de charité s'étendit au loin, une autre déshéritée des joies de la vie vint la rejoindre, et aujourd'hui nous avons, près de nous, un couvent de nobles et saintes femmes, qui donnent aux pauvres du pain, et sèment la parole divine. Il ne se passe pas d'années, sans qu'une nouvelle recrue augmente leur sainte armée, et l'on m'a dit que, dernièrement encore, une toute jeune femme était venue prendre place au couvent.

Une heure après, la voiture montait un chemin assez abrupte qui serpentait à travers la colline. Loïc apercevait au sommet de cette colline cette maison qu'il avait remarquée en passant et qu'il avait bien jugée au premier regard, en effet, comme devant être un couvent.

ALBERT DELPIT

(A suivre).

LES FAUX BILLETS DE BANQUE

Voici le moyen de distinguer un vrai billet de banque d'un faux.

Chaque billet porte deux numéros répétés deux fois, dont l'un est précédé d'une lettre de l'alphabet.

Supposons que l'un de ces numéros soit 1,022 et que la lettre qui l'accompagne soit M et que l'autre numéro soit 257. Nous multiplions 1,022 par 100, ce qui donne le nombre 102,200, que nous divisons par 4, soit 25,500.

Ensuite nous cherchons quel est le nombre que représente la lettre M dans l'alphabet en commençant par la fin et en remontant : nous trouvons que ce nombre est 14 ; de 25,500 nous déduisons 14, et il reste 25,536 que nous faisons suivre du numéro 257. Nous devons alors trouver 25,536,257 entre les signatures du caissier principal et du secrétaire général.

AUX PÊCHEURS A LA LIGNE

Voici une découverte dont vont pouvoir profiter les pêcheurs à la ligne.

On a constaté qu'en versant sur le sol de l'eau dans laquelle on a fait tremper pendant un jour des noix vertes, il sort de terre une quantité de lombrics ou vers rouges qui se meuvent très rapidement pour sortir d'un liquide qui paraît les incommoder.

Les pêcheurs à la ligne qui avaient l'habitude de chercher des vers pendant la nuit, en se servant d'une lanterne, pourront, au moyen de ce procédé, se procurer des amorces à toute heure de la journée.

Peut-être l'un ou l'autre de nos lecteurs fera-t-il l'essai de ce procédé si simple et pourra-t-il nous faire savoir s'il est aussi efficace que facile à employer.

LE CHOLÉRA

Toulouse. — Du 6 au 7 septembre, 1 décès cholérique.

Carcassonne. — 2 décès cholériques.

Marseille. — 10 décès cholériques.

Arles. — 1 décès.

Aix. — 4 décès.

Tarascon. — 1 décès.

Bédarieux. — 1 décès.

Cette. — 2 décès.

Fabrigues. — 1 décès.

Perpignan. — 3 décès et 7 pour les autres communes.

Toulon. — 1 décès.

Variétés

STATISTIQUE DES ORAGES

D'après les calculs faits sur les résultats des observations météorologiques dans les différents pays du monde connu, on a pu déterminer la moyenne du nombre d'orages qui éclatent dans les différentes régions de la surface de notre terre.

D'abord, sous l'équateur, il y a peu de jours qui ne soient troublés par les orages, les tempêtes et les cyclones.

Vient ensuite l'île de Java où le nombre des orages donne le chiffre considérable de 97, c'est-à-dire, à peu près on orage tous les quatre jours.

L'île de Sumatra est un peu moins éprouvée, car ce chiffre est de 86 dans l'année.

Dans l'Indoustan, ce nombre est de 56.

Dans les provinces russes du Caucase, 55.

Dans l'île de Bornéo, 54.

Dans l'Indo-Chine, (Cochinchine, Annam, le Tonkin), 36.

Sur la Côte de la Guinée, 32.

Dans la République Argentine (Buenos-Ayres), au Canada et dans l'Autriche-Hongrie, ce nombre n'est que de 23.

En France, en Italie et dans la Russie méridionale, la moyenne des jours orageux correspond au nombre 16.

Elle est de 15 en Espagne et en Portugal.

Dans le nord de l'Allemagne et en Prusse elle est de 13.

Dans la Russie du nord, ce nombre est de 10.

En Suède et en Finlande ce chiffre descend à 8.

En Angleterre et dans les montagnes de la Suisse il est de 7, toujours par année.

En Norvège on n'a, moyennement, que 4 jours orageux dans l'année, et dans la Laponie et les autres pays voisins du pôle, les orages sont extrêmement rares.

D'après ce tableau, on voit que l'électricité atmosphérique est surtout abondante et active vers l'équateur, que son action diminue en allant vers les pôles et qu'arrivée dans cette région, elle disparaît presque complètement sous forme d'orages, accompagnés de foudre, éclairs et grêle. Mais c'est près des pôles qu'apparaissent les aurores boréales qui paraissent être, d'après toute probabilité, un autre genre de manifestation de fluide électrique de notre globe.

J. M.

Revue Agricole

VIN DE SUCRE.

La longue sécheresse que nous avons jointe à l'oïdium, ont retardé le développement des raisins qui vont reprendre un peu de vigueur à la suite des pluies actuelles; mais ce retard dans la formation normale du raisin pourra réagir sur la qualité du vin, qui, probablement laissera à désirer. C'est pourquoi nous conseillons, après le vin de goutte, de faire une cuvée de vin de sucre qui, en doublant la récolte, servira pour faire tel coupage que l'on jugera convenable. On procédera ainsi.

Après le soutirage du vin naturel ou de premier jet, on mettra immédiatement en une seule fois une égale quantité d'eau, que l'on aura soutiré du vin, et 25 kilogrammes de sucre de canne, 1^{re} qualité, par barrique d'eau; faire fondre le sucre dans l'eau presque bouillante, prise de la quantité ci-dessus, et agir ensuite comme pour le vin ordinaire.

Après le soutirage du vin de sucre, on fait deux fois de la piquette avec de l'eau pure, la première doit durer douze jours environ en cuve et la deuxième, de 20 à 25 jours. Ces piquettes sont très bonnes.

Nota. — Il est indispensable de maintenir toujours plongé dans le liquide le marc que la fermentation pousse à la surface; si on le laisse surager, il s'aigrit rapidement et peut nuire à la première année, mais surtout aux cuvées suivantes de vin de marc ou de piquettes. Cependant lorsque la fermentation tumultueuse touche à sa fin, deux jours avant le soutirage, on n'enfoncé plus le chapeau, mais sitôt le soutirage fini, on enlève la partie supérieure qui a séché.

Le sucre employé ne doit être exclusivement que du sucre de canne — ou de betterave de première qualité. Il faut proscrire absolument les glucoses ou sucres de fécule, sous quelques noms qu'ils soient présentés : sucres de maïs, sucres de raisins ou autres; il faut aussi se garder d'employer des sucres bruts. En effet, le seul sucre qui présente une garantie de pureté absolue, c'est le sucre raffiné en pains ou en morceaux; la blancheur, la régularité du grain, la solidité, sont des caractères auxquels personne ne saurait se tromper. On ne peut en dire autant des sucres en poudre ou en menus cristaux. La forme polvrolente, prête aisément à des mélanges; elle favorise l'introduction de matières étrangères, dont des quantités fort minimes peuvent, au cours de la fermentation, produire des altérations susceptibles de communiquer au vin, promptement ou à la longue, certains mauvais goûts qui en déprécient la valeur.

Il va sans dire que l'eau employée doit être de bonne qualité, parfaitement saine et limpide.

FABRICATION DU PAIN

Nous trouvons dans un journal très sérieux et fort complètement en matières agricoles, le *Journal d'Agriculture pratique*, un singulier procédé de falcification. Nous espérons bien qu'il ne saura jamais être employé par les boulangers de notre ville.

Dernièrement, après avoir trouvé détestable le pain fourni par un boulanger, on fit une enquête qui révéla que le puits où il puisait l'eau servant à faire le pain recevait une infiltration des latrines voisines, au point que l'eau avait une couleur brunâtre et une odeur ammoniacale très caractérisée. Le boulanger prétendit pour sa justification, que le levain n'agissait pas avec l'eau ordinaire, et que, pour faire du bon pain, il fallait une eau ainsi altérée. Il alla jusqu'à soutenir que ses confrères partageaient son avis, et que, lorsque l'eau paraissait trop limpide,

il chargeaient leurs employés de recueillir, dans des seaux en bois mis à leur disposition, un liquide personnel, destiné à teinter l'eau du pétrissage.

Vraiment le gouvernement ferait bien d'enquêter au plus tôt sur une révélation pareille. En dehors de son caractère répugnant, elle soulève, en effet, une grave question, en temps d'épidémie, au point de vue de la transmission des germes. Le feu purifie tout, dira-t-on. Mais ici la garantie n'est pas complète, s'il est vrai, comme l'affirme l'auteur de cette révélation, que la température intérieure du pain, et surtout d'un gros pain, ne dépasse guère 40 à 50 degrés, chaleur qui ne détruit pas la vie des microbes; de sorte que la cuisson crée ici une sécurité illusoire.

S'il était démontré que cette pratique est aussi générale que le prétend le boulanger mis en cause, il y aurait de quoi vous faire passer à tout jamais le goût du pain.

EN PRIME

LA MONTRE DU CHASSEUR

Très joli modèle de remontoir à recouvrement, en nickel. Prix : 18 francs. (Voir aux annonces).

BOURSE. — Cours du 9 sept.

3 0/0	78 85
3 0/0 amortissable (ancien)	80 25
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	107 00
4 1/2 0/0 1883	108 40

Dernier cours du 8 sept.

Actions Orléans	1,335 00
Actions Lyon	1,250 00
Obligations Orléans 3 0/0	371 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	302 00
Obligations Lombardes (jouissance)	306 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	371 50

REVUE FINANCIÈRE

La semaine dont nous avons à nous occuper a été presque exclusivement consacrée aux opérations de la liquidation des engagements contractés pour fin août, aussi bien sur les rentes françaises que sur les valeurs. Disons, tout d'abord, que la liquidation de nos fonds publics s'est effectuée dans des conditions désastreuses pour les vendeurs.

De même que lors du règlement des positions prises pour fin juillet, ces derniers ont dû passer sous les fourches caudines des acheteurs, les haussiers ont été impitoyables. Après avoir mené avec un brillant succès une campagne entreprise au milieu de circonstances qui semblaient rendre presque impossible un enlèvement des cours, ils ont poussé leurs adversaires dans leurs derniers retranchements, et ils les ont littéralement étranglés. A l'heure actuelle, presque tous les vendeurs ont dû abandonner la partie; il n'y a, pour ainsi dire, plus de découvert, de sorte que la situation de place, qui a été si habilement exploitée, s'est sensiblement modifiée. Mais cette modification n'échappera pas aux meneurs du récent mouvement, et il est à supposer qu'ils en tiendront sérieusement compte dans leurs futures opérations.

Il est d'autant plus à souhaiter qu'il en soit ainsi, que la situation générale n'est pas absolument exempte de points noirs. On peut admettre, en effet, que les événements ne nécessiteront pas l'envoi de forces nouvelles dans l'extrême Orient. Mais dans l'hypothèse même la plus favorable, on doit admettre également que de nouveaux crédits sont nécessaires et que notre sécurité au Tonkin exigera des sacrifices d'argent plus ou moins considérables. Déjà des bruits d'emprunts circulent avec une certaine insistance. Dans ces conditions, un excès de confiance n'est pas permis, et les haussiers, qui viennent de prendre une éclatante revanche, s'exposeraient à compromettre leur succès s'ils voulaient marcher trop vite et aller trop loin.

Ils paraissent, d'ailleurs, avoir suivi cette inspiration, car nos fonds publics ont conservé leur allure précédente. Le 3 0/0 reste à 78.80, le 3 0/0 amortissable à 80.05 et le 4 1/2 0/0 à 108.35.

Les valeurs internationales sont sans changements notables. L'Italien a de la peine à atteindre de nouveau cours rond de 96. C'est dire que le groupe qui pousse à la hausse de ce titre, en vue d'une conversion prochaine, fera bien de modérer son ardeur. Le turc est à 8.25; l'Égyptienne ne parvient pas à se relever, malgré le départ prochain et simultané de lord Northbrook et du général Wolseley.

La Banque de France a progressé à 5110 et le Crédit foncier à 1302. Le conseil d'administration de ce dernier établissement a autorisé, dans sa dernière séance, pour 4 millions de prêts nouveaux. La Société générale est également bien tenue à 462.50. A part ces trois institutions, toutes les autres Sociétés de crédit sont délaissées, notamment le Crédit lyonnais, la Banque ottomane, la Franco-Egyptienne et le Mobilier espagnol.

Peu d'affaires sur les chemins de fer dont les recettes laissent toujours à désirer. Le courant de l'épargne se porte principalement sur les obligations. Celles de l'Est-Algérien sont demandées à 327. Ce prix est assez avantageux en raison des garanties accordées à cette Société.

Le Suez vaut 1925. Les recettes du mois d'août sont de 4.790.000 fr. contre 5.190.791 pour le mois correspondant de 1883, et 5 millions 610.645 pour 1882. Les Allumettes chimiques sont à 585. L'adjudication du monopole a été prononcée en faveur de l'ancienne Compagnie. Le Panama fait 490. On annonce pour la fin de ce mois l'émission d'obligations dont on parle depuis quelque temps.

L'action Téléphones est vivement discutée. Il en est de même du Rio-Tinto.

Bibliographie

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution française. 22 vol. in-8°, accompagnés de 338 gravures hors texte et plus de 1.000 vignettes. Prix : 196 fr. payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de la France, 133 fr.; l'Histoire de la Révolution française, 63 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

LAROUSSE (Pierre). — Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr. payables 20 fr. par mois. Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Grand Atlas départemental de la France de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées texte contenant la matière de 10 volumes in-4°. Prix : 125 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Grand Atlas universel de DUFOUR 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin 1 volume relié. Prix : 90 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. Journal universel d'électricité. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du numéro du 6 septembre 1884. — Physique biologique : Nouvelles méthodes calorimétriques; D^r A. d'Arsonval. — Expériences de M. Horace B. Gale sur le rendement des lampes à incandescence; G. Richard. — Sur l'application du galvanomètre Deprez et d'Arsonval aux mesures électriques pratiques; P. Barbier. — Les poissons électriques (4^e article); H. Beauregard. — Le chemin de fer électrique de Francfort à Offenbach; F. Uppenborn. — Les appareils télégraphiques; J. Munier. — Revue des travaux récents en électricité : Quelques applications industrielles de l'électrolyse. — Indicateur d'appels sans aimant et par inversion du courant, par Grassi et Beux. — Le voltamètre à poids de Ledingham. — Les orages et les paratonnerres. — Sur la graduation des galvanomètres, par Ign. Canestrelli. — La lampe à arc de la Compagnie rhénane d'électricité à Mannheim. Sur la machine de Holtz, par M. E. Dubois. — L'interrupteur automatique de F. Carême et L. Honzeau. — Travaux de la Conférence internationale des électriciens (suite). — Rapport sur l'organisation des postes et télégraphes (suite). — Correspondance : lettre du Dr H. Michaelis. — Faits divers.

Une lettre qui vaut des volumes. — Bromont-la-Mothe (Puy-de-Dôme), le 6 Juillet 1884. — Monsieur Fanyan, merci de votre amabilité, mais je vous dirai qu'il y a déjà un mois que je connais votre Tisane Américaine des Shakers; je dois vous dire qu'elle m'a guéri et m'a fait le plus grand bien du monde. Je le dis à tous mes amis et connaissances. La première fois que le hasard m'a fait lire votre annonce, j'ai reconnu qu'elle s'adressait à ma maladie et je me suis procuré un flacon de la Tisane de suite. A la première cuillerée j'ai senti mes entrailles s'ébranler, et au bout de trois jours je me suis senti beaucoup mieux. Voici quelle était ma maladie : J'éprouvais des violents battements de cœur, douleurs dans le creux de l'estomac, faiblesse continuelle, à des moments comme si j'allais mourir; je rendais tout ce que je mangeais; jamais de goût ni d'appétit. Enfin je me croyais perdu à 40 ans. Je suis guéri maintenant et je recommanderai chaudement votre Tisane. Jean-B. Gaille, sacristain. Prix : 4 fr. 50 la bouteille. Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, Fanyan, pharmacien, Lille.

Si tous les maris avaient les mêmes soins pour leur compagne, le Divorce voté n'aurait pas de bien graves conséquences. — « Depuis longtemps ma femme était atteinte de constipation, aucun remède ne la soulageait. Sur mes conseils, elle a fait usage de vos Pilules Suisses, et elle en a éprouvé beaucoup de bien; elle en est tellement satisfaite que je vous prie de m'en adresser encore une boîte à 1 fr. 50. Je vous autorise, en outre, à publier ma lettre. » ROYER, Sec^r de Mairie, Geulis (Côte-d'Or). » A. Hertzog, Ph^m, 28, rue de Grammont, Paris.

LE JOURNAL

Le Matin Français

Le plus grand succès de presse de l'année

PUBLIE EN FEUILLETON

LA BELLE GEOLIÈRE

Par FORTUNE DU BOISGOBEY

A PARTIR

de son numéro portant la date

de Mardi 19 Août

Prix du Numéro : 10 c., Paris et Déps.

Abonnements. . . : 10 fr. par trimestre.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

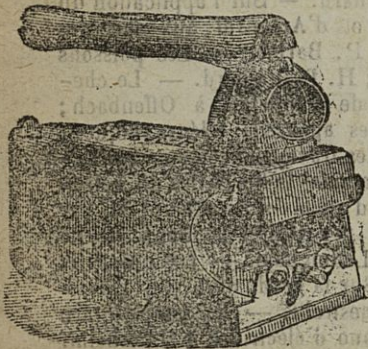
Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

BULLETIN-PRIME du JOURNAL DU LOT

Nos Lecteurs, en détachant ce coupon et le présentant ou faisant présenter à nos Bureaux, obtiendront aux prix de faveur ci-bas l'une des belles Primes suivantes :

REMONTOIR

nickel



A CYLINDRE

ET

TROUS RUBIS

Ces remontoirs en métal d'une composition inaltérable, à remontage Bréguet et mise à l'heure mécanique perfectionnée, sont tout ce qu'il y a de solide, joli et maniable. Nous les livrons très bien repassés et réglés,

à 18 fr.

Les mêmes remontoirs sont vendus en magasin de 30 à 35 fr.

Une garantie de 2 ans au nom et sur facture de la plus importante Maison d'Horlogerie de Besançon, accompagne chaque objet.

Ces Primes sont exposées aux Bureaux du Journal.

MONTRE

OU

REMONTOIR

TOUT ARGENT



A CYLINDRE

ET

TROUS RUBIS

Ces articles de la forme la plus moderne, à fortes boîtes et riches décorations, avec remontage Bréguet et mise à l'heure mécanique pour les Remontoirs, sont livrés parfaitement repassés et réglés,

à 25 fr.

Les mêmes pièces se vendent en boutique de 40 à 45 fr. et plus.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Fillets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Convertis Christophe, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

G. DESPRATS, Successeur LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

APPARTEMENT A LOUER

Guisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

A VENDRE OU A AFFERMER

Un fond d'épicerie bien achalandé. S'adresser au bureau du Journal.

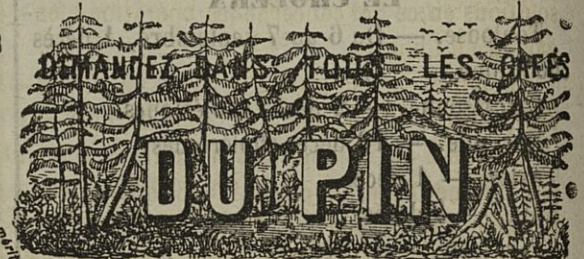
Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP^o INT^o 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. -J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1831. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCIE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.